



Pour repousser le delais d expulsion domicile

Par Visiteur

Bonjour je voudrais savoir si un avocat peu m aider pour repousser un expulsion domicile

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour je voudrais savoir si un avocat peu m aider pour repousser un expulsion domicile

Tout dépend, la procédure en est ou? Donnez moi tous les détails possibles afin d'avoir la réponse la plus pertinente qui soi.

Très cordialement.

Par Visiteur

J ai reçu deja un commandement de quitter les lieux par l huissier et ils attende la reponse du prefet par la force public. mes je n est pas encore ete convoqué au commissaria

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, vous pouvez dans les deux mois qui suivent la notification du commandement de payer, saisir le juge de l'exécution, afin d'obtenir des délais pour quitter le logement ; celui-ci peut en fonction de la situation de l'intéressé (âge, état de santé, situation de famille), accorder un délai d'1 mois minimum à 1 an maximum.

La saisine du Juge de l'exécution se fait par assignation. Vous devez donc vous adresser à un huissier ou bien un avocat.

Très cordialement.